



# PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS sur le bassin versant du Tarn-amont 2024-2029

Résumé non technique



*Crue du Tarn à Millau le 8 novembre 1982, crédit photo : Jean-Louis Rocher*

# Sommaire

Du PAPI d'intention du Tarn-amont au PAPI complet	3
Portage et périmètre d'intervention	4
Le Tarn-amont et le risque d'inondation	12
Le PAPI, une démarche concertée	20
Une stratégie opérationnelle	23
Le programme d'actions du PAPI complet Tarn-amont	26

# Qu'est ce qu'un PAPI ?

Mis en place depuis 2002, le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités qui vise à promouvoir une gestion équilibrée du risque inondation sur les territoires. Ce dispositif est organisé en axes thématiques qui structurent de manière cohérente et concertée la prévention des risques d'inondation. Son objectif : réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Le PAPI est structuré autour de 7 axes thématiques (hors « animation ») qui prévoit la réalisation d'opérations et travaux concourant à la prévention du risque inondation.

Ces axes sont résumés dans la figure ci-contre :

L'axe 7 n'est pas développé dans le présent PAPI en raison de l'absence d'ouvrage de protection hydraulique recensé sur le territoire.



Crédit : Mayane

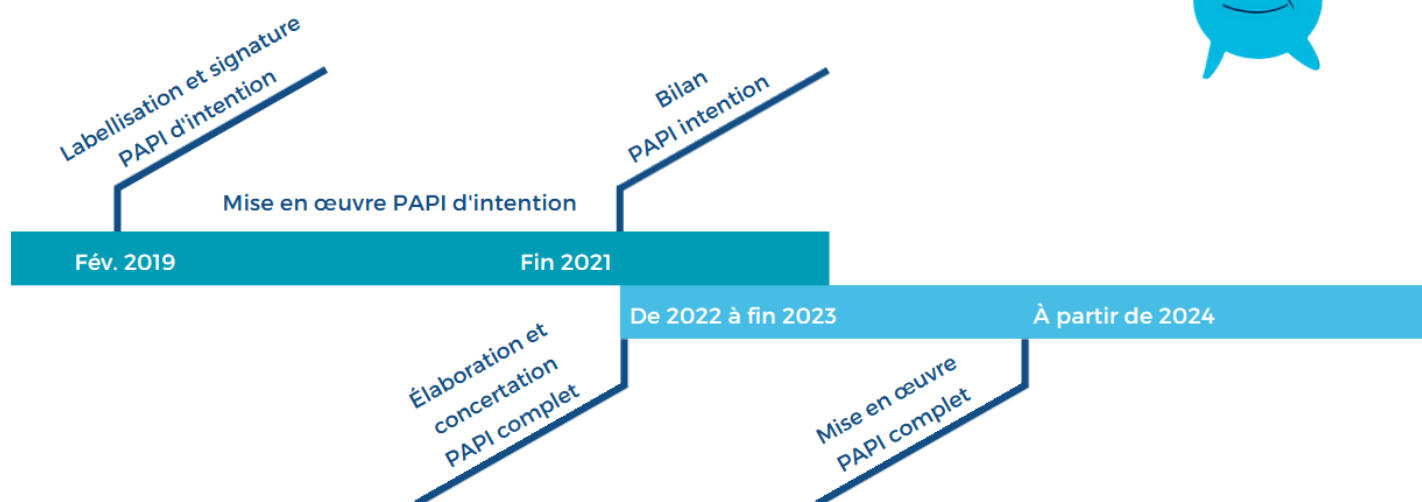
## DU PAPI D'INTENTION AU PAPI COMPLET

Suite aux crues majeures de novembre 2014 ayant touché le sud-Aveyron et avec l'appui de l'État, les élus du bassin versant du Tarn-amont ont décidé de lancer un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention sur l'ensemble de leur territoire pour améliorer la connaissance du risque d'inondations et mobiliser les maîtres d'ouvrage sur cette thématique. Il est la phase préalable au PAPI complet, plus opérationnel.

L'objectif était que le Tarn-amont devienne un territoire résilient, capable de supporter des inondations parfois inévitables comme celle de 2014, ou comme celles, plus anciennes de 1982 ou de 1994. Durant les 3 années du PAPI d'intention, l'accent a été mis sur la concertation et la mobilisation des parties prenantes. Ce premier programme a permis d'améliorer les connaissances sur les phénomènes des crues et d'identifier les points à améliorer, de renforcer la culture de risque, d'accompagner les communes dans leurs réflexions et de tester des démarches qui seront déployées à plus large échelle dans le PAPI complet.

Le PAPI Tarn-amont 2024-2029 répond à la nécessité d'une gestion intégrée des cours d'eau, en cohérence avec le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Tarn-amont.

### LES ÉTAPES DU PROJET





## PORTAGE ET PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

### LE SYNDICAT TARN-AMONT, STRUCTURE PORTEUSE ET ANIMATRICE DE LA DEMARCHE PAPI

Le Syndicat mixte du Bassin Versant du Tarn-amont (SMBVTAM) est né en avril 2018. Sa création a permis de structurer le territoire afin d'assumer de manière collective et efficace la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Les communautés de communes du territoire ont ainsi transféré leur compétence GEMAPI au Syndicat pour une gestion cohérente sur l'ensemble du bassin versant Tarn-amont, que ce soit sur les aspects du fonctionnement naturel du Tarn et de ses affluents, de ses milieux aquatiques et des inondations.

Avant 2018, trois syndicats mixtes et une Communauté de communes œuvraient sur les cours d'eau du territoire. Le syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, celui de la Dourbie et enfin celui du Cernon ont été dissous pour voir la création d'un seul syndicat, celui du Tarn-amont.

Mars 2023

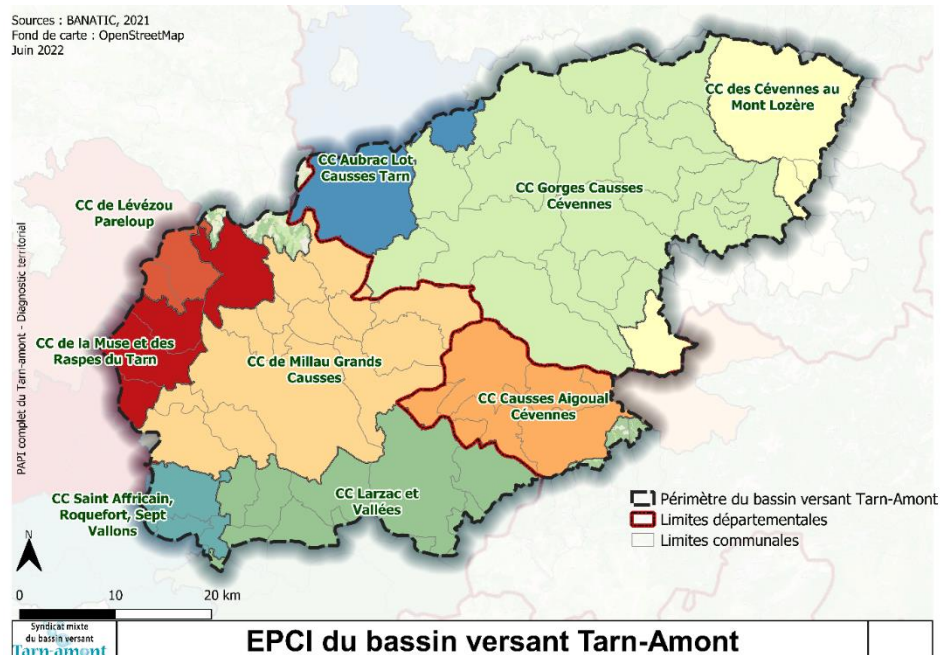
Le Syndicat Tarn-amont fédère l'ensemble des acteurs du bassin versant du Tarn-amont, notamment à travers sa commission locale de l'eau (CLE) composée de 3 collèges (collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, collège des usages, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées et le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés) soit 44 membres.

À l'initiative de démarches partenariales, stratégiques et opérationnelles avec l'ensemble des acteurs du territoire sur divers volets relatifs au risque inondation et à la gestion des milieux aquatiques, il s'est engagé dans une nouvelle démarche PAPI pour porter, animer et réaliser certaines actions qui le composent.

Ainsi les missions du Syndicat Tarn-amont visent à :

- la préservation, la gestion, la restauration des fonctionnalités des bassins versants et des milieux naturels (espaces fonctionnels de la rivière, ripisylve, zones humides, versants agricoles, etc.) ;
- la prévention du risque inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement, l'animation de la démarche PAPI ;
- la conciliation des usages de loisirs liés à l'eau (zones de baignades, activités nautiques, etc.) ;
- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à l'échelle du bassin versant ;
- la sensibilisation et la concertation sont primordiales pour mener à bien toutes les autres missions.

➤ Les 9 communautés de communes (EPCI) du territoire qui ont transféré la totalité de leur compétence GEMAPI au Syndicat Tarn-amont :



## DE NOMBREUX ACTEURS ET PARTENAIRES MOBILISÉS

Autour du Syndicat Tarn-amont, pilote et chef de file de la gouvernance du PAPI Tarn-amont, de nombreux acteurs et partenaires sont associés à la démarche :

- Les services de l'État, à la fois partenaires financiers majeurs de la démarche PAPI (à travers la gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs FPRNM) et partenaires techniques associés. Les services de l'État sont représentés par la DREAL Occitanie, les directions départementales des territoires (et de la mer) de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère,
- L'agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie et les départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère
- Les collectivités locales avec en premier lieu les EPCI en tant que membres du syndicat Tarn-amont, mais également les communes par, notamment, leurs compétences en matière de gestion des risques (pouvoir de police du maire)
- Le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands Causses

Mars 2023

- Les représentants d'usagers et les services de secours : organisations professionnelles (chambres consulaires), services départementaux d'incendie et de secours SDIS, associations, usagers de la rivière (association des riverains du Tarn et de la Dourbie), etc.
- Les acteurs du tourisme : fédération de l'hôtellerie de plein air, campings, office du tourisme, porteur de l'opération Grand Site des Gorges du Tarn de la Jonte et Causse, etc.
- Les structures porteuses de démarches stratégiques voisines (PAPI, contrat de rivière, etc.) ont également un rôle de partenaire technique. C'est le cas par exemple du Syndicat Tarn Sorgues Dourdou Rance, lui aussi porteur d'une démarche PAPI.

L'ensemble de ces acteurs ont été mobilisés pour la définition du PAPI Tarn-amont 2024-2029, et le seront lors de sa mise en œuvre à travers les instances de gouvernance dédiées présentées ci-après. L'objectif étant d'assurer une démarche concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

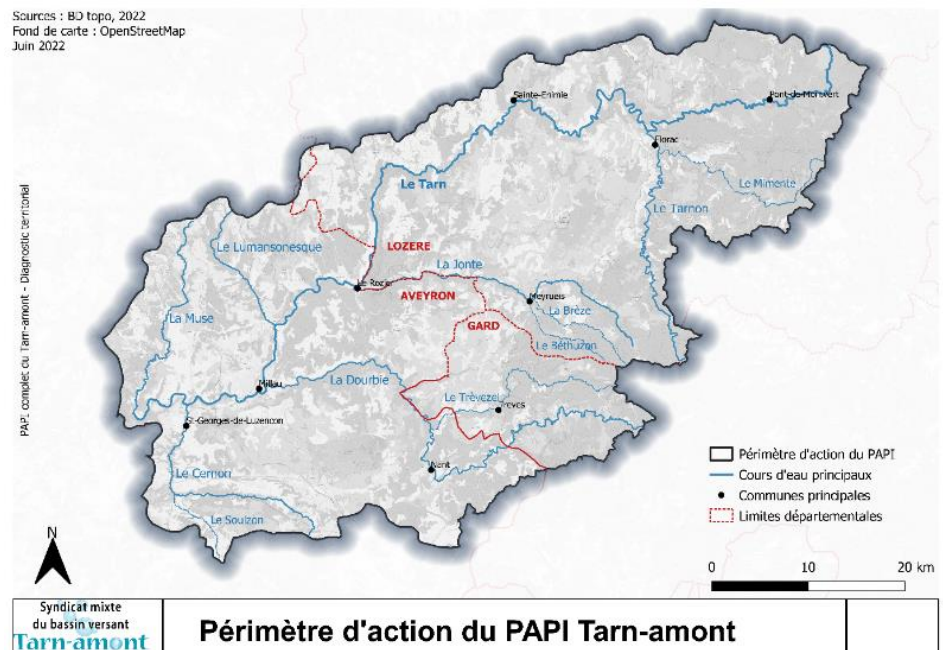
## UN PERIMETRE D' ACTIONS HETEROGENE : DES SOURCES CEVENOLES, AUX GORGES ET CAUSSES ET JUSQU' A LA VALLEE DU TARN

Le bassin versant du Tarn-amont va de ses sources au Mont Lozère (1 699m) et au mont Aigoual (1 567m) jusqu'à sa confluence avec la Muse à Candas (commune de Montjoux). Il y parcourt 124 km sur un bassin versant qui s'étend sur plus de 2 600 km<sup>2</sup> (après un parcours total de plus de 380 km à travers les départements de Lozère, Aveyron, Tarn, Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne, il se jette dans la Garonne au niveau de Saint Nicolas de la Grave). En tout, le bassin versant du Tarn-amont est drainé par plus de 2000km de cours d'eau.

Le bassin versant du Tarn-amont peut-être divisé en trois grands ensembles :

- l'amont des gorges, sur les massifs cévenols
- les gorges, entourées de causses calcaires, qui représentent plus des 2/3 du territoire
- la vallée, à l'aval des gorges et jusqu'à sa confluence avec la Muse

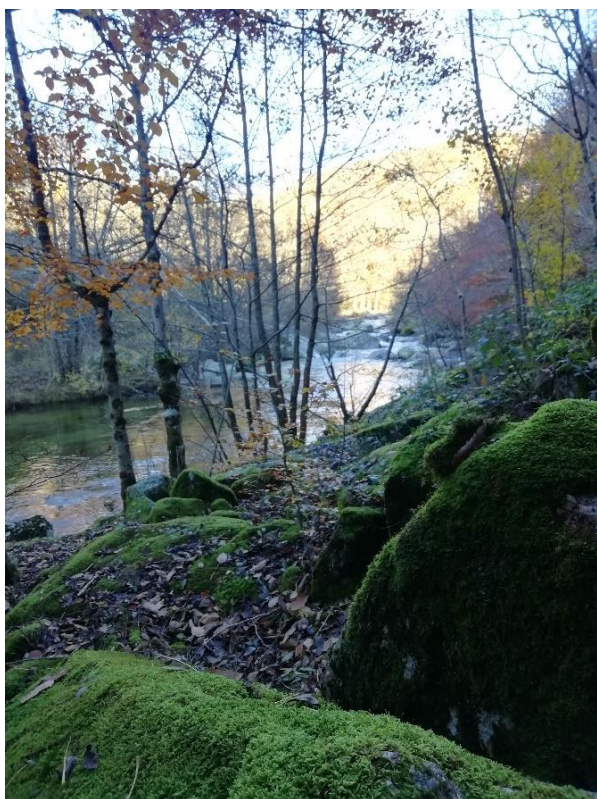
En cohérence avec le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux SAGE Tarn-amont, le PAPI Tarn-amont couvre le bassin de gestion, des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse. Il y couvre par conséquent toutes les communes du bassin versant (88), et se situe à cheval sur 3 départements : la Lozère, le Gard et l'Aveyron.



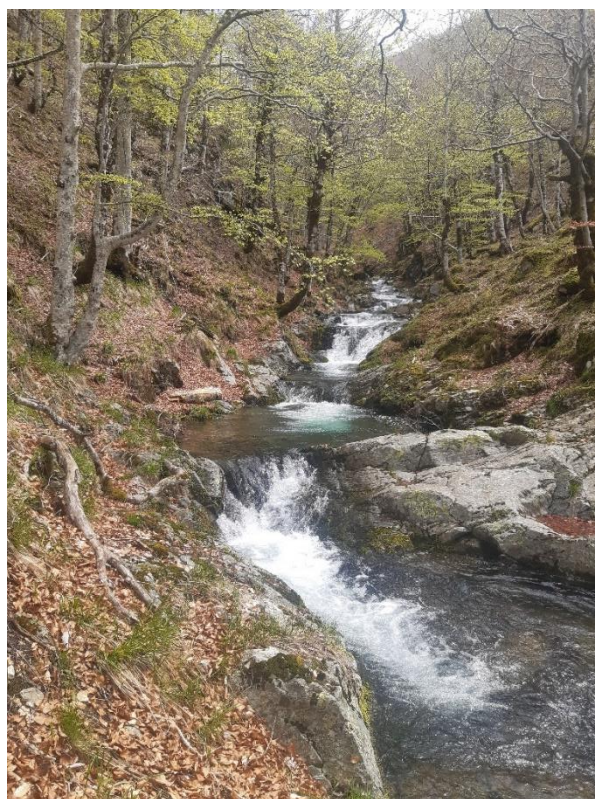
**Le massif Cévenol, à l'amont :** le Tarn, et ses affluents principaux comme le Tarnon, la Jonte et la Dourbie, y prennent leurs sources : le Tarn au Mont Lozère, le Tarnon, la Jonte et la Dourbie au Mont Aigoual. Les sources y sont nombreuses et le chevelu de cours d'eau très dense, avec de fortes pentes. Le Tarn, dans la partie amont de son cours, est un véritable torrent relativement étroit et à forte pente. Il se fraye un passage depuis la commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, entre les massifs escarpés, schisteux ou granitiques du Bougès au sud et du Mont Lozère au nord. Entre les villages du Pont-de-Montvert et de Cocurès, les versants sont constitués de rochers escarpés, de pierrailles croulantes et tombent à pic dans la rivière. Ponctuellement, la vallée s'élargit et permet le développement d'un lit important où sont installées quelques cultures, prairies et villages.



»»» Les sources du Tarn au mont Lozère



»»» La Dourbie à Dourbies



»»» Un affluent de la Jonte, au Mont Aigoual

Mars 2023

**Les gorges et causses** : les rivières traversent ensuite une zone de causses, vastes plateaux calcaires qui ont une altitude moyenne de 1 000 m et sont entaillés par de spectaculaires gorges, creusées entre autres par le Tarn, la Jonte et la Dourbie. Ces massifs calcaires sont dits « karstiques » c'est-à-dire qu'ils forment de vastes réseaux hydrographiques souterrains, résultats de l'érosion et de la dissolution des roches calcaires par l'eau.

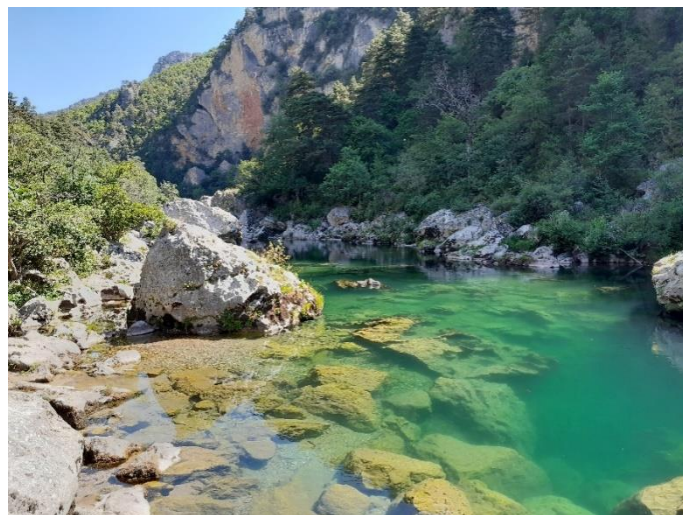
Le Tarn, s'y écoule d'est en ouest sur une longueur de 50 km, dans une vallée étroite, encaissée parfois jusqu'à des hauteurs de plus de 400 m entre le causse de Sauveterre au nord et le causse Méjean au sud. Dans le bas, le canyon est large de 30 à 500 m, quand, au sommet des falaises, les corniches des causses sont écartées de 1,2 à 2 km.



»»» L'entrée des gorges du Tarn et la Jonte au Rozier, entre Causse Noir, Causse Méjean et Causse Sauveterre



»»» Les gorges du Tarn, crédit photo BRGM



»»» Le Tarn au Pas de Soucy



**La vallée :** au niveau du Rozier (confluence de la Jonte avec le Tarn) puis de Millau (confluence de la Dourbie avec le Tarn) et jusqu'à l'exutoire du bassin versant. A l'aval des gorges, la vallée du Tarn s'élargit. La rivière possède un espace naturel de mobilité, son lit majeur peut atteindre une largeur de 400 m. La vallée présente des secteurs de plaine et est propice à l'agriculture (maraîchage, arboriculture). La majeure partie de la population du bassin (presque 60%) se concentre sur ce secteur.

Le Cernon, qui prend ses sources aux pieds du causse du Larzac, rejoint le Tarn au niveau de Saint Georges de Luzençon, à l'aval du viaduc de Millau. La Muse, dernier affluent en rive droite du Tarn sur le territoire, prend ses sources sur les Monts du Lézou, elle sillonne des plaines agricoles tournées vers l'élevage, entre causse Rouge et monts du Lézou. Elle rejoint finalement le Tarn au niveau de Candas (commune de Montjoux).



»»» La plaine de Paulhe



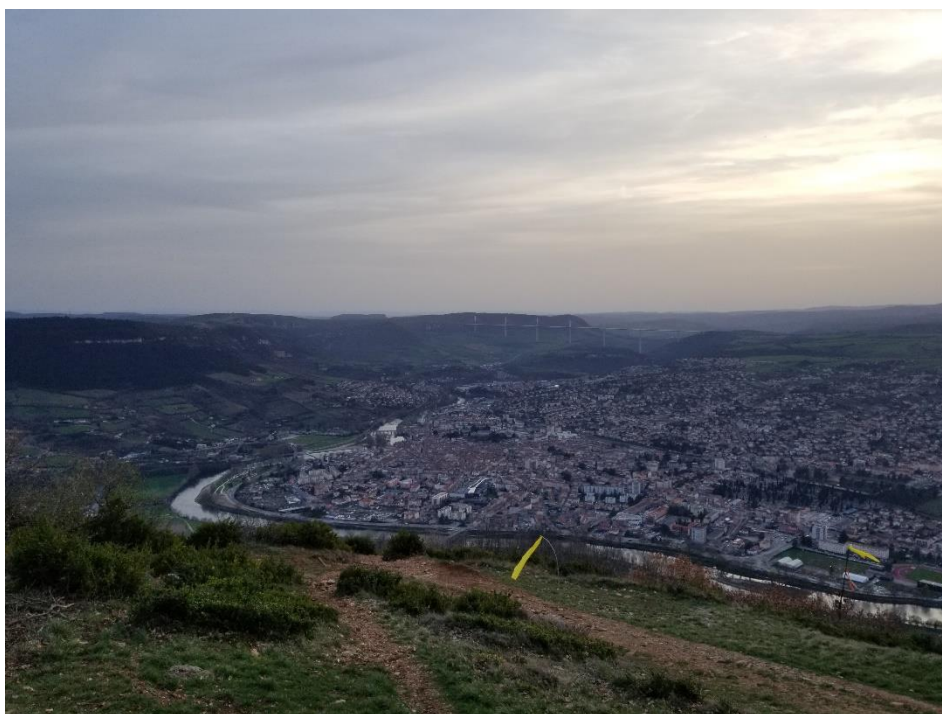
»»» La vallée du Tarn en amont de Millau, la plaine de Paulhe

Mars 2023



La vallée du Tarn à

Millau



La confluence du Tarn et de la Muse : l'exutoire du bassin versant

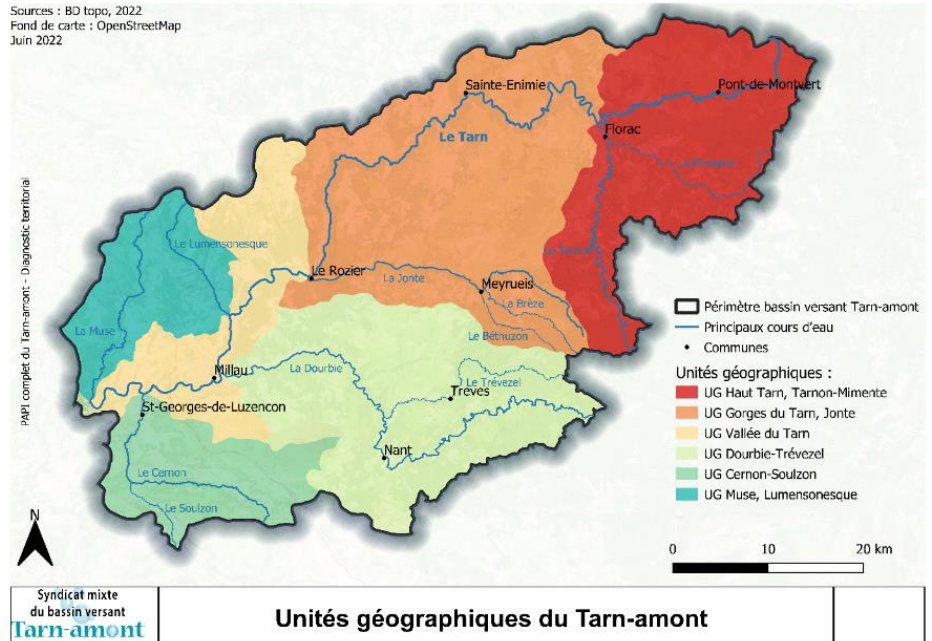
# Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

PAPI complet  
du Syndicat Tarn-amont  
2024-2029

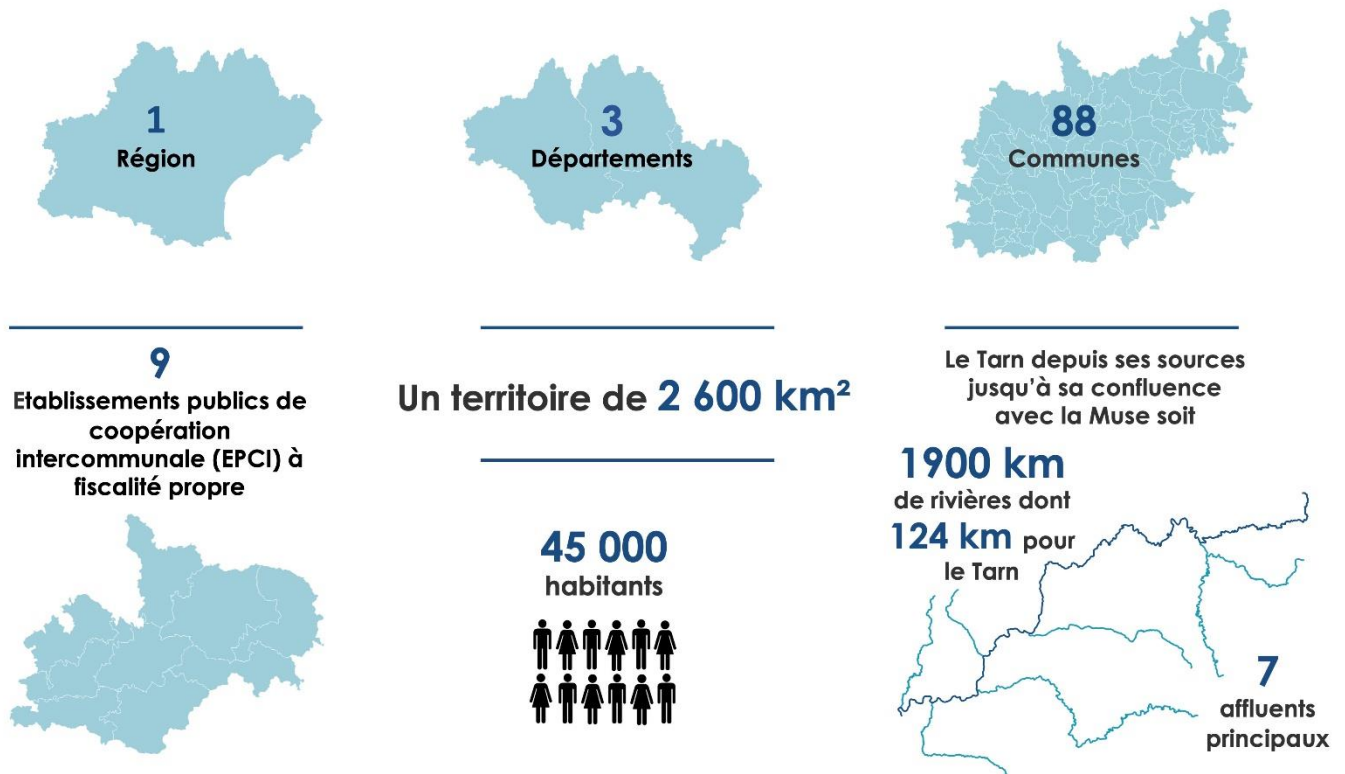
Mars 2023

Pour tenir compte des spécificités de chacun des sous bassins versants du territoire, le Syndicat Tarn-amont s'appuie sur 6 unités géographiques (UG). Les problématiques locales peuvent ainsi être relayées efficacement.

Sources : BD topo, 2022  
Fond de carte : OpenStreetMap  
Juin 2022



En résumé le PAPI Tarn-amont c'est :





# LE TARN-AMONT ET LE RISQUE D'INONDATION

## UN TERRITOIRE RURAL ET NATUREL

Les premières traces d'occupation humaine remontent au paléolithique. D'ailleurs, les grands causses présentent une des plus grandes concentrations de mégalithes et de dolmens, édifiés au néolithique. Malgré cette présence humaine précoce, ce territoire se caractérise actuellement par une forte ruralité, avec une très faible densité de population et un éloignement des pôles urbains.

Aujourd'hui les principaux moteurs de l'économie du bassin sont l'agriculture (élevage extensif) et le tourisme (sports de pleine nature, activités de loisirs liées à l'eau, camping, etc.). Ainsi le territoire est soumis à une fluctuation importante du nombre d'habitants, qui augmente fortement durant la période estivale. Cette forte variation saisonnière de la densité de population est un facteur essentiel à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

Mars 2023

Le bassin est caractérisé par une proportion importante d'habitat dispersé et les bourgs, historiquement installés au bord de l'eau se sont développés en remontant sur les versants, quand cela était possible (hors des gorges). Ce phénomène d'étalement implique des problématiques de ruissellements au niveau de ces nouvelles interfaces rural/urbain. Le manque d'espace libre, induit par les coteaux escarpés ou les gorges, contraint les habitants du territoire à rester dans le fond des vallées, et souvent en zone inondable.

Bien que fortement soumis au risque d'inondations, le bassin est peu concerné par l'existence d'ouvrages de protection. Le SAGE du Tarn-amont rappelle que si ces travaux réduisent l'exposition de zones à enjeux aux risques, chaque ouvrage entraîne des modifications plus ou moins conséquentes à l'amont et à l'aval de cet aménagement, ainsi qu'une artificialisation des cours d'eau susceptible d'être dommageable à leurs fonctionnalités naturelles et à l'attrait touristique du territoire. Les zones (ou champs) d'expansion de crue (ZEC) correspondent aux espaces de bords de cours d'eau sur lesquels les crues peuvent s'étaler et déborder, permettant ainsi, outre la recharge en eau des nappes alluviales et le fonctionnement des annexes, d'écarter et de ralentir la dynamique de propagation des crues et ainsi de participer à la protection des enjeux. Une réflexion est menée pour envisager la meilleure façon d'entretenir ces zones.

Il n'existe pas d'aménagements hydrauliques à proprement parler sur le bassin versant Tarn-amont (barrages, digues) mais, depuis 2001, des travaux ont été réalisés sur plusieurs secteurs de « la vallée » du Tarn-amont en vue d'améliorer les écoulements lors des crues **fréquentes** et d'en réduire l'impact. C'est le cas par exemple à Millau (ouverture d'une arche supplémentaire au pont Lerouge, réouverture des Dourbiettes à la confluence Tarn/Dourbie) ou à Saint Rome de Cernon avec la restauration d'une ZEC naturelle de 1,5 ha, la suppression de protections artificielles de berges et retalutage avec végétalisation, le déplacement de voirie et de réseaux, et la création d'un lieu de vie. La restauration d'autres ZEC et la gestion des enjeux présents sont actuellement à l'étude (à Rivière-sur-Tarn, Saint Georges de Luzençon et Saint Rome de Cernon).

Une synergie entre le fonctionnement naturel des cours d'eau, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est recherchée sur le territoire.

## UNE BONNE CONNAISSANCE DU RISQUE D'INONDATION

Le territoire du PAPI Tarn amont est soumis à des inondations par débordement de cours d'eau (Tarn et/ou ses affluents) mais aussi par ruissellement lors d'événements pluvieux intenses. Les crues du Tarn-amont sont dites « à dynamique rapide » c'est-à-dire que l'eau monte vite (pic de crue rapidement atteint) et s'écoule rapidement (écoulement type torrentiel). Les temps de réactions sont donc particulièrement courts mais l'eau ne reste pas haute longtemps (de l'ordre de 24h maximum à Millau). Ces inondations peuvent être très puissantes et entraîner de très nombreux dégâts comme ce fut le cas en 1982, en 1994 et plus récemment en 2014 sur le Cernon.

Les événements pluvieux à l'origine des crues sont de deux types :

- Les événements océaniques : événements diffus venant de l'ouest avec des précipitations sur une large zone géographique et sur plusieurs jours principalement en hiver ou au printemps.
- Les événements méditerranéens : événements courts et intenses venant du sud est avec des précipitations pouvant être très localisées, principalement à l'automne.

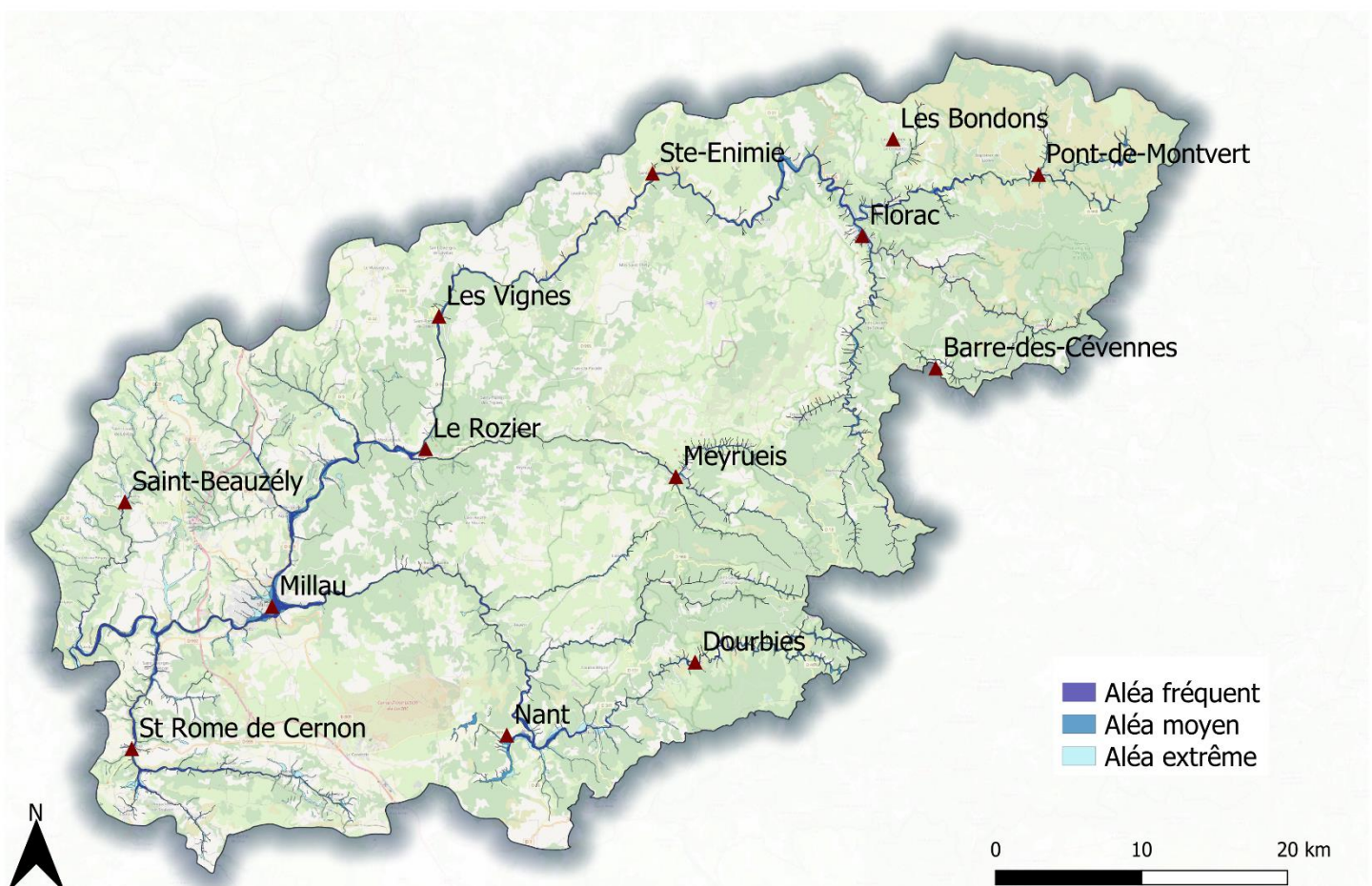
Les temps de réactions sur le Tarn-amont sont variables en fonction de la taille du bassin versant drainé :

- De l'ordre d'une quinzaine de minutes pour les ravins (cas par exemple des ravins de Millau : Louga, Printemps et Ladoux notamment)
- De l'ordre de l'heure pour les communes en têtes de bassin versant : Trèves, Meyrueis, Pont de Montvert, Tournemire
- De l'ordre de plusieurs heures pour les communes de l'unité géographique « vallée du Tarn » : par exemple, les pics de crue du Tarn mettent entre 8h et 10h pour aller de Florac à Millau.

Les temps de réactions ainsi que les durées de submersion sur le territoire sont donc courts comparés à des crues lentes de plaine (qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de jours).

À l'origine du phénomène d'inondation **par ruissellement** se trouve un événement climatique important, par exemple une pluie de très forte intensité (comme c'est le cas des épisodes méditerranéens) ou un cumul important de pluie sur plusieurs jours.

La carte ci-contre montre l'emprise des zones inondables du territoire :



**Les zones inondables du Tarn-amont**

Depuis 1982 et l'instauration du régime CATNAT (Catastrophe naturelle), la totalité des communes du périmètre du PAPI Tarn amont ont été concernées par au moins un événement d'inondation ou de coulée de boues. Les communes de Pont-de-Montvert, Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn et Millau se distinguent avec autour de 10 arrêtés CATNAT chacune depuis 1982.

Dans le cadre de la Constitution du dossier du PAPI Tarn-amont 2024-2029 des investigations ont été menées afin de définir de façon homogène à l'échelle du bassin les 3 scénarios de débordement de cours d'eau suivants : **fréquent moyen et extrême**.

- **Le scénario fréquent**, correspond à une crue engendrant les **premiers dommages**. Sa cartographie se base sur différentes ressources selon les zones : CartoZIP (cartographie des zones inondées potentielles), CIZI (cartographie informative des zones inondables), ou AZI (atlas des zones inondables).
- **Le scénario moyen**, correspond à la **crue de référence**<sup>1</sup> pour laquelle les occupants du territoire doivent se prémunir. Les débits des crues de référence des PPRi servent à caractériser cet aléa d'un point de vue hydrologique. Il s'agit de crues de période de retour 100 ans modélisées ou de crues historiques de période de retour supérieure à 100 ans. Sa cartographie se base sur différentes ressources selon les zones : les PPRi où ils existent, les études spécifiques menées au préalable sur le territoire, la CIZI, ou l'AZI.
- **Le scénario extrême**, dont l'analyse sert à la réflexion des modalités de gestion de crise, a été défini en fonction de l'AZI et de l'EAIP (enveloppe approchée d'inondations potentielles).

»»» Crue du Tarn à Sainte Enimie en juin 2020



Archives départementales de la Lozère, 2 Fi Meyrueis 48

»»» Crue de la Jonte à Meyrueis, en novembre 1994

<sup>1</sup> L'évènement de référence est l'évènement pour lequel un territoire se prémunit. C'est aussi l'évènement réglementaire, utilisé dans les plans de prévention de risque inondation PPRi. Le plus souvent c'est la crue centennale, c'est-à-dire qui a 1 chance sur 100 de se produire chaque année.

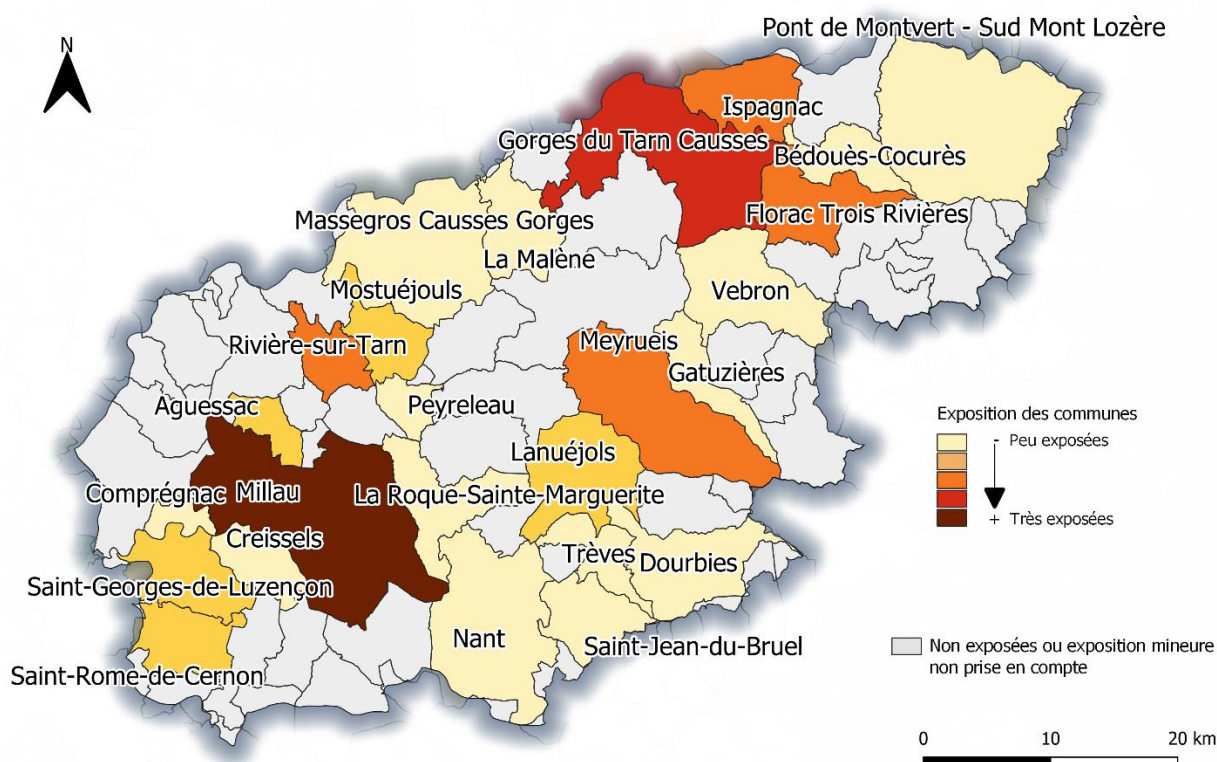
## SYNTHESE DE L'EXPOSITION DU TERRITOIRE AU RISQUE D'INONDATION

La méthode utilisée pour évaluer l'exposition du Tarn-amont à l'évènement de référence<sup>2</sup> a permis d'identifier :

- + de 5700 personnes** habitent en zone inondable  
(ce chiffre monte à 1 personne sur 4 qui habite en zone inondable pour l'évènement extrême)
- 2 200 bâtiments** résidentiels
- 850 entreprises** dont **85 campings** (les ¾ des campings du territoire)
- 10 établissements** accueillant des **personnes vulnérables** (écoles et établissements pour personnes âgées)
- 8 bâtiments** utiles pour la **gestion de crise** (Maires, gendarmeries, centres techniques municipaux)
- 125 km** de routes

Une quarantaine de points de captage d'eau potable, une vingtaine de stations d'épuration, 2 postes de transformation électrique, 2 déchetteries

Ces données ont été analysées et cumulées afin d'évaluer la vulnérabilité de chaque commune :



### Niveau d'exposition au risque inondation par commune

<sup>2</sup> L'évènement de référence correspond à l'évènement moyen. La méthode est explicitée dans le document « diagnostic territorial », partie 3 « Analyse de la vulnérabilité ».



- Millau ressort comme la commune la plus vulnérable du Tarn-amont, ce qui s'explique par son rôle central sur le territoire. Au vu de la multiplicité des enjeux présents et des niveaux d'eau qui peuvent être atteints, son exposition est inévitable. Pour lui permettre une résilience optimale, il est donc nécessaire d'agir de manière anticipée.
- La commune Gorges du Tarn Causses, est également particulièrement exposée : malgré une taille relativement restreinte, une grande proportion de ses enjeux se situe en zone inondable.
- Viennent ensuite les Florac-Trois-Rivières, Ispagnac, Meyrueis et Rivière-sur-Tarn
- Puis celles de Saint-Georges de Luzençon, Saint-Rome de Cernon, Aguessac, Mostuéjols et Lanuéjols
- Enfin celles de Pont-de-Montvert, Bédouès-Cocurès, Vebron, Gatuzières, La Malène, Masegros-Causses-Gorges, Peyreleau, La Roque Sainte-Marguerite, Nant, Saint-Jean du Bruel, Trèves, Dourbies, Creissels et Comprégnac.

Il est important de mettre en parallèle la cinétique des événements entre l'amont du bassin et l'aval. Les événements apparaissant en amont, les temps de réaction des communes concernées sont alors bien plus faibles que ceux des communes en aval. On observe par exemple un temps de réaction de 8h entre Montbrun (commune Gorges du Tarn Causses) et Millau. À niveau égal d'enjeux, les communes en amont sont donc plus vulnérables au vu du temps de réaction réduit qu'elles possèdent.

## BILAN DU PAPI D'INTENTION DU TARN-AMONT

Le PAPI d'intention 2019-2021 du Tarn-amont avait pour objectif d'améliorer la connaissance du risque d'inondation et de mobiliser les maitres d'ouvrages sur cette thématique, et ce après les crues majeures de novembre 2014. Il s'articulait autour d'une stratégie déclinée en 3 grandes orientations stratégiques :

- OS 1 : Répondre aux points faibles identifiés,
- OS 2 : Rassembler autour d'une gestion durable du risque d'inondations,
- OS 3 : Renforcer la culture du risque.

Il a été labellisé le 8 novembre 2018 et la convention cadre a été signée le 20 février 2019, permettant ainsi l'engagement de la mise en œuvre des actions sur le territoire du Tarn-amont.

Le PAPI d'intention est composé de 23 actions pour un total de 456 000 €TTC. Seule la mise en œuvre d'une action a été reportée dans le PAPI complet par manque d'analyse fine pour sa mise en œuvre opérationnelle dans le délai imparti. Les fiches de synthèses présentant une analyse qualitative et quantitative de chaque action sont présentées en annexes du dossier d'agrément.

## ÉTAT DES DISPOSITIFS ET ACTIONS REALISEES SUR LE TERRITOIRE

### En matière de sensibilisation

La sensibilisation sur le risque inondation est un des piliers de l'action du Syndicat Tarn-amont. Des actions spécifiques sont organisées à destination des différents publics : jeunes, grand public, élus et agents locaux, professionnels du tourisme, professionnels de l'urbanisme, etc.

Par exemple, des ateliers sont organisés régulièrement, pour réunir les élus d'un même secteur (unité géographique) et échanger autour de la thématique inondation : présentation des outils de surveillance et de prévision des crues (Vigicrues, Vigicrues Flash, APIC), réflexions sur l'organisation communale pour la gestion de crise (plan communal de sauvegarde PCS), thématique des ruissellements, etc.

82 repères de crues ont aussi été posés dans le cadre du PAPI d'intention, ils permettent de matérialiser le niveau atteint par l'eau.

➤➤➤ Le totem de repères de crues, place basse à Aguessac



Les élèves du Tarn-amont bénéficient d'animations pédagogique sur les thématiques de l'eau et des inondations. Depuis l'année scolaire 2021-2022 ces interventions peuvent s'appuyer sur la maquette « Ma rivière vivante » réalisée grâce au PAPI d'intention.

### En matière de prévision des crues, d'alerte et de gestion de crise

Sur le territoire, les crues des cours d'eau principaux sont surveillées par le réseau de stations consultables sur Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr>). Cependant 8 secteurs à enjeux, ne bénéficient pas de surveillance spécifique : le haut Tarn, le Tarnon, la Jonte, le Trèzezel, le Cernon, la Muse et le Lumensonesque. Dans le cadre du PAPI d'intention, une étude a permis d'identifier les nouveaux sites pouvant être équipés de capteurs de mesure des hauteurs d'eau et de pluviomètres.

Certains campings en zone inondable disposent de dispositifs d'alerte locaux, et des groupes de messagerie instantanée se sont développés pour transmettre l'alerte dans une logique de solidarité amont-aval.

Le Syndicat Tarn-amont continuera d'accompagner les communes dans la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde PCS, en prenant soin d'associer à la démarche, les services de secours ou les professionnels du tourisme. En effet l'opérationnalité de ces PCS reste à améliorer, de même que leur articulation avec les nouveaux dispositifs de

gestion de crise intercommunale : les Plans intercommunaux de sauvegarde PICS. Des exercices grandeur nature seront organisés pour les tester et les faire évoluer.

### **En matière de maîtrise de l'urbanisme**

La plupart des zones à enjeux du territoire sont couvertes par un plan de prévention du risque d'inondation PPRI. Son objectif est d'encadrer les implantations humaines dans les zones inondables et de préserver les bonnes capacités d'écoulement des cours d'eau via des mesures d'interdiction, de protection et de prévention.

D'autres outils existent sur le territoire (plan local d'urbanisme PLU, schéma de cohérence territoriale SCOT), permettant ainsi aux EPCI et communes de mieux maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque d'inondation. L'analyse faite de ces dispositifs montre une bonne prise en compte de ce risque qu'il s'agira de pérenniser au cours des prochaines années notamment par l'intégration des nouvelles connaissances sur les zones inondables (ruissellements par exemple).

### **En matière de réduction de la vulnérabilité**

Le dispositif de réduction de la vulnérabilité a pu être testé sur le territoire dans le cadre du PAPI d'intention. Ainsi des diagnostics ont été proposés aux foyers recensés en zone à risque fort d'un PPRI. Au final, 51 foyers ont pu bénéficier d'un diagnostic et de préconisations adaptées pour réduire leur vulnérabilité ainsi qu'un livret de plan familial de mise en sûreté PFMS et de consignes pour le remplir. De plus, les vulnérabilités de 5 bâtiments publics ont été diagnostiquées et des scénarios ont été proposés afin que ces bâtiments et leurs occupants puissent s'adapter au risque. Un dispositif de réduction de la vulnérabilité a aussi été proposé aux entreprises de la communauté de communes de Millau grand Causses.

Fort de l'expérience du PAPI d'intention ces dispositifs de réduction de la vulnérabilité seront déployés à plus large échelle dans le cadre du PAPI complet afin de pouvoir couvrir la totalité du territoire et de ses enjeux.

### **En matière de gestion des écoulements**

L'action du syndicat Tarn-amont se joue dans une complémentarité entre la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Par exemple, compte tenu de la topographie du territoire du Tarn-amont, du type de phénomènes pluvieux et des enjeux existants, le risque ruissellement représente un risque important pour le territoire. Les impacts des ruissellements sur le bassin Tarn-amont s'observent principalement :

- En zone rurale agricole : ravinements, pertes de rendements. C'est le cas par exemple sur l'amont du bassin du Ladoux, sur le bassin de la Muse et sur celui du Lavencou.
- En zone urbaine : les sols imperméables ne permettent pas à l'eau de s'infiltrer, elle s'accumule dans les rues et peut entrer dans les bâtiments. C'est le cas par exemple au niveau des ravins de Millau ou à Florac.
- À l'interface rural urbain : c'est dans ces secteurs qu'il y a la plupart des problèmes liés aux inondations par ruissellement. Des secteurs concernés ont pu être identifiés au cours de la mise en œuvre du PAPI d'intention : le quartier de Salabuau – Le bourg (commune de Rivière sur Tarn), Bédouès-Cocurès, Ispagnac-Molines, Verrières, au Gandalou (Millau) ou dans les lotissements sur les hauts de Saint Georges de Luzençon.

Les secteurs problématiques à l'interface rural/urbain sont souvent de petits bassins versants (de l'ordre de quelques dizaines d'hectares), dont l'exutoire se situe au niveau d'habitations.

L'animation territoriale du Syndicat Tarn-amont, en partenariat avec les autres collectivités du territoire (Communes et communautés de communes) permet d'accompagner ces secteurs vers une meilleure gestion des écoulements :

- À l'amont par des actions auprès de la profession agricole : formations, programmes de plantation de haies ou de préservation des zones humides, protection des berges ;
- À l'aval par l'amélioration de la signalisation en cas de crise, la réduction de la vulnérabilité, etc.

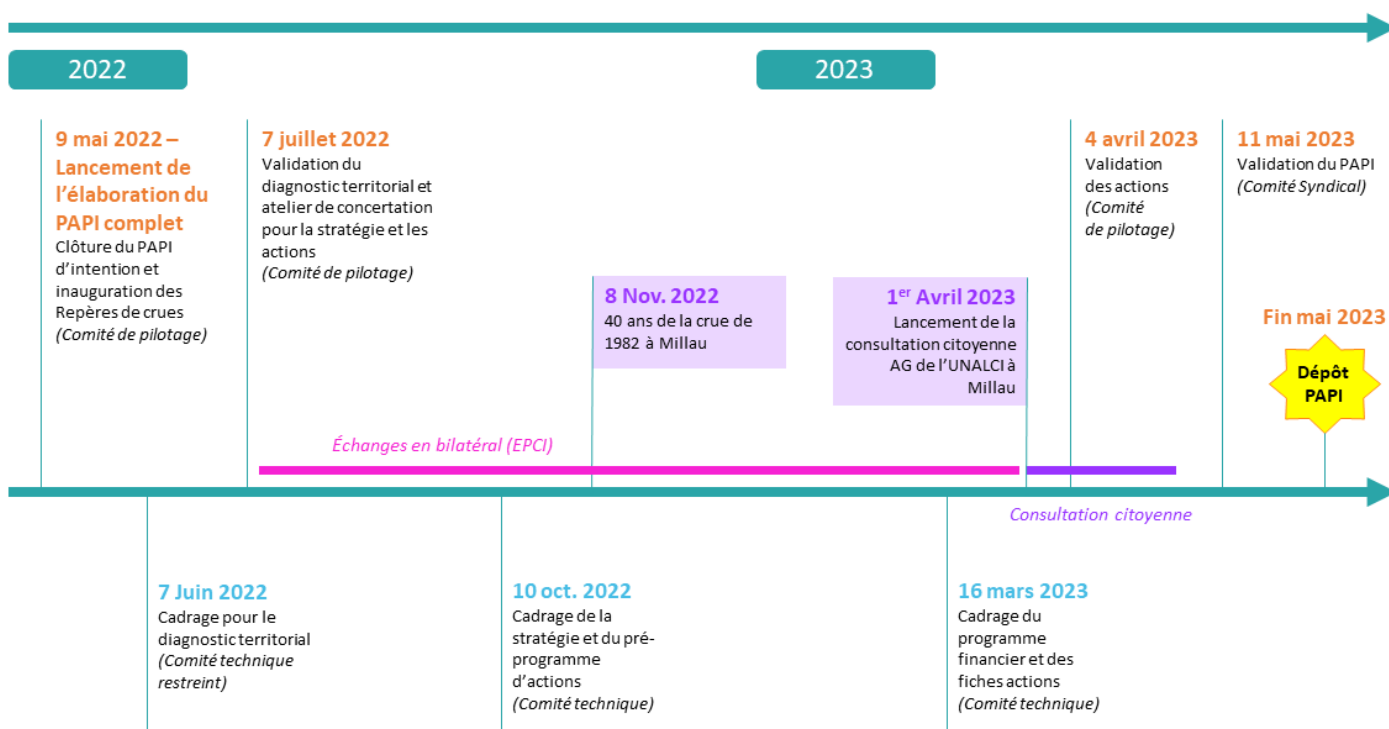


## LE PAPI, UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

### UNE FORTE MOBILISATION DES ACTEURS ET PARTENAIRES LOCAUX

L'élaboration du dossier d'agrément du PAPI Tarn-amont a fait l'objet de nombreuses réunions d'échanges avec les partenaires techniques et financiers du PAPI. L'objectif était de coconstruire avec les partenaires et en premier lieu les EPCI membres du Syndicat Tarn-amont le programme d'action du PAPI. Ainsi les instances de gouvernance ont été mobilisées à plusieurs reprises : comité technique, comité de pilotage, ateliers de travail et de nombreux échanges bilatéraux ont été organisés avec les services de l'État, les intercommunalités, les communes, les départements, la région, l'agence de l'eau, les chambres consulaires, les associations d'usagers de la rivière (association des riverains du Tarn et de la Dourbie), et les acteurs du tourisme comme les fédérations d'hôtellerie de plein air.

Chronogramme de la concertation engagée pour l'élaboration du dossier PAPI Tarn-amont :



## LA CONSULTATION DU PUBLIC

Le PAPI est une démarche qui doit répondre à des problématiques d'inondation identifiées sur le territoire, mais qui doit également répondre aux attentes et besoins des populations exposées. Pour cela la démarche d'élaboration du dossier d'agrément prévoit une phase de consultation du public, engagée le 1er avril 2023. Cette consultation numérique s'appuie sur le présent document de synthèse, et vise à recueillir les avis du public sur le dossier d'agrément et le programme d'action proposé. Cette consultation se déroule du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 sur le site internet du syndicat Tarn-amont : [www.tarn-amont.fr](http://www.tarn-amont.fr)

## LA GOUVERNANCE A VENIR

Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des différentes actions et opérations du PAPI Tarn-amont et permettre ainsi aux acteurs partenaires techniques et financiers (élus et agents) de se mobiliser, d'échanger et de contribuer à l'avancement du programme, plusieurs instances de concertation, de décision, et de pilotage sont prévues dans le cadre du PAPI Tarn-amont 2024-2029.

Elle se résume via le tableau suivant :

Instance de gouvernance	Rôle dans le PAPI du Tarn -Amont
Comité syndical	Suivi des avancées de la démarche PAPI et prise de décision par délibération sur les actions à mettre en œuvre (notamment sur les moyens humains et financiers à engager pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Tarn-amont). Le Comité syndical est précédé du Bureau syndical qui examine l'ordre du jour et peut étudier en amont certains sujets.
Comité de pilotage du PAPI Tarn-amont	Instance de pilotage du PAPI, il comprend une cinquantaine de membres, garantissant la représentation de l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, syndicats, partenaires publics, acteurs économiques, associations, etc.). Il garantira la bonne exécution technique et financière des opérations, en cohérence avec la stratégie du territoire (PAPI, SAGE, CR et PPG M A) et dans le strict respect du programme d'actions établi.
Comité technique de suivi des actions du PAPI	Le Comité technique mobilisera les partenaires techniques et financiers de la démarche et notamment : les services de l'État (DREAL, DDT(s)) les partenaires publics (Région, Départements, Agence de l'eau, etc...), les services des EPCI. Il aura pour mission de préparer la tenue du Comité de pilotage et de veiller au bon avancement de la réalisation du programme d'actions, à évaluer l'atteinte des indicateurs de suivi et de réussite des opérations, d'échanger sur toute difficulté dans la mise en œuvre des actions.
Instances des Unités géographiques	Afin d'assurer la meilleure représentation des territoires, le comité syndical s'appuie sur six unités géographiques réunissant des représentants des communautés de communes, et des communes et les acteurs locaux concernées, selon un découpage par secteur homogène, principalement par sous-bassins. Au sein de ces unités géographiques, la présentation détaillée et le suivi des actions auprès des élus locaux et acteurs permettront une meilleure appropriation et mise en œuvre.
Groupe de travail thématiques et instances de suivi spécifiques aux actions du PAPI Tarn Amont	Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PAPI Tarn-Amont, des groupes de travail thématiques pourront être organisés (prévus par exemple sur la gestion de crise ou avec les gestionnaires de réseaux) sous l'égide du SM BVTA. Par ailleurs, des instances spécifiques (de type COTECH et COPIL) pourront être créées et mobilisées pour s'assurer de la bonne exécution de certaines actions du PAPI. Leur composition sera définie en fonction de l'objet de l'action et des partenaires pertinents à associer.

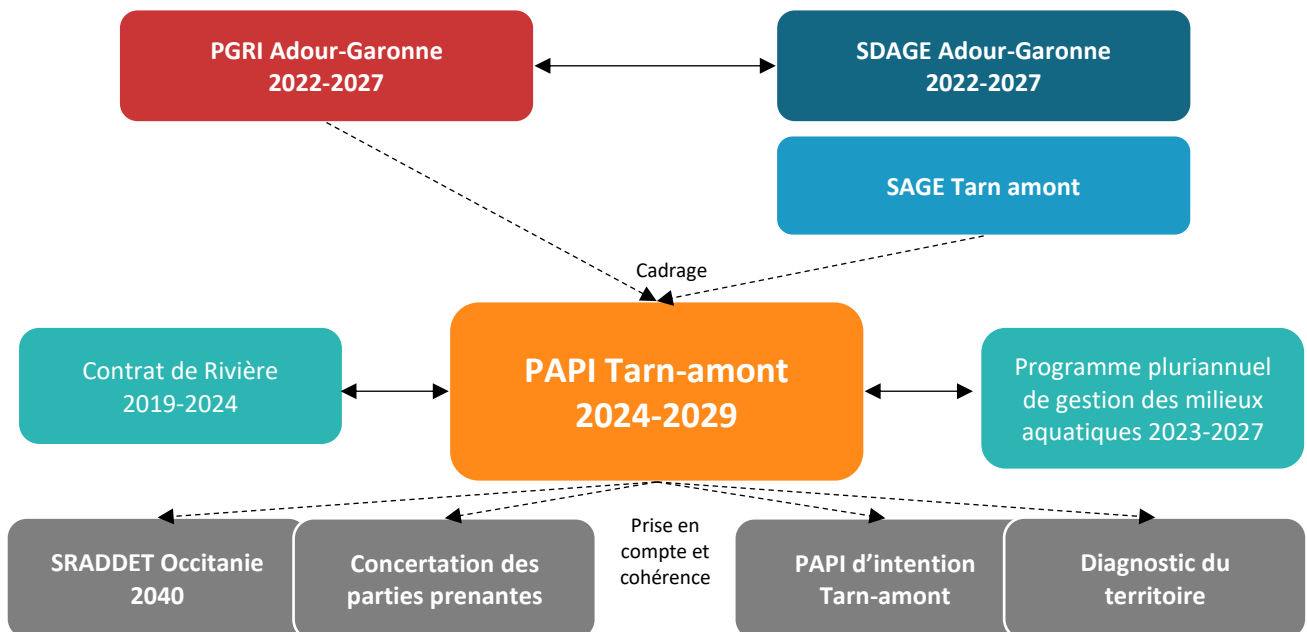
Le syndicat Tarn-amont mène un travail permanent de proximité avec ses collectivités membres et notamment les EPCI, à travers la compétence GEMAPI. Cela se traduit par des échanges réguliers à travers les instances de gouvernance précitées mais également de nombreux rendez-vous, échanges techniques, et visites sur site avec les représentants des EPCI.



# **UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE**

## UNE STRATEGIE ASSURANT LA COMPLEMENTARITE ENTRE LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

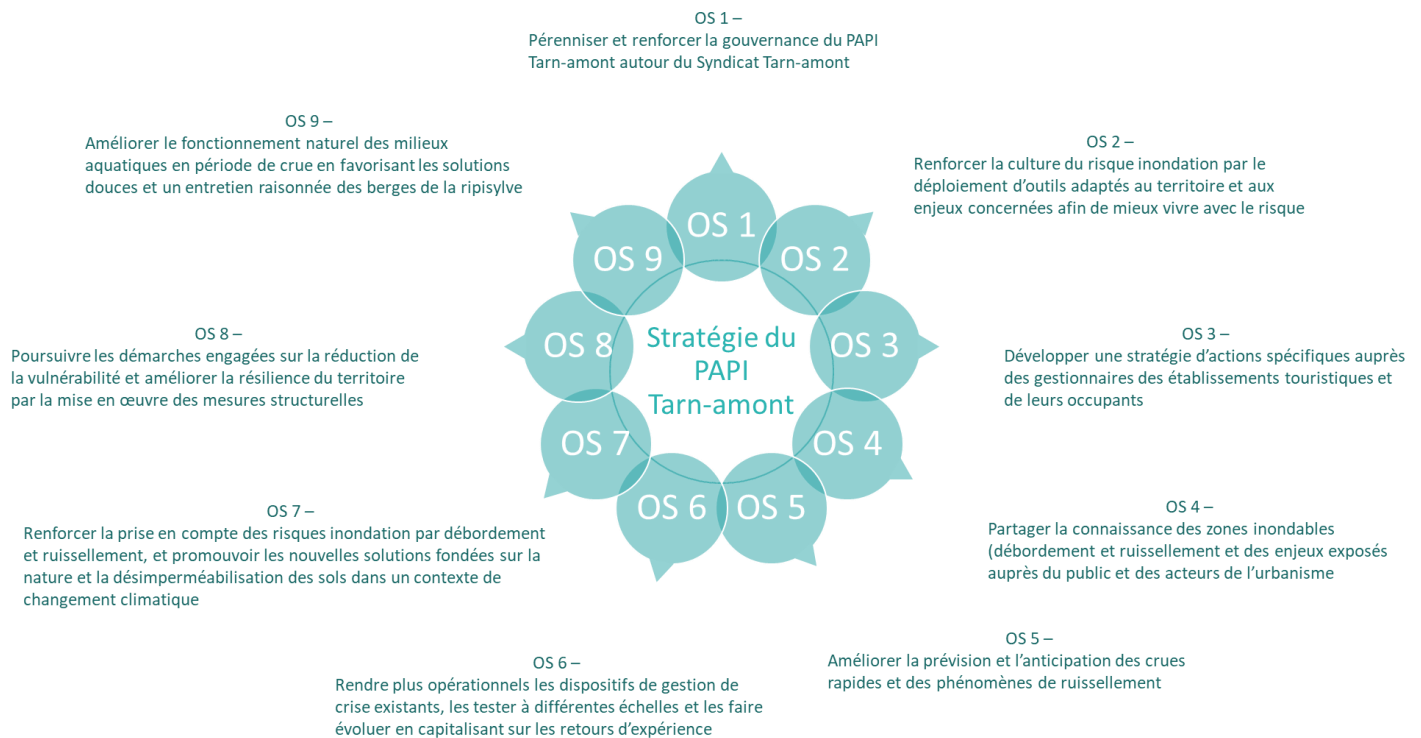
Le PAPI Tarn-amont s'articule avec les autres démarches du territoire et la stratégie s'appuie sur les dispositifs suivants :



Dans le cadre de cette organisation, **une complémentarité entre le PAPI et les dispositifs de gestion des milieux aquatiques** comme le Programme pluriannuel de gestion (PPG) et le Contrat de rivière a été recherchée, afin d'assurer cohérence de ces deux aspects de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).



Ainsi la stratégie du PAPI Tarn-amont 2024-2029 est déclinée en 9 leviers d'action, définis pour l'ensemble du territoire :



## UNE STRATEGIE DEFINIE EN CONCERTATION ET ADAPTEE AU TERRITOIRE

Afin de répondre aux objectifs stratégiques du SAGE et du PAPI d'intention relatifs à la concertation et à la mobilisation des acteurs du territoire, le Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont a souhaité mobiliser l'ensemble des parties prenantes du PAPI dans une démarche de concertation et de co-construction du programme d'actions. Cette initiative s'est traduite par l'organisation d'un atelier d'échanges auquel ont participé plus d'une trentaine de personnes. Ces dernières représentaient des collectivités locales (élus et agents des communes, EPCI), des représentants et élus du Syndicat mixte, mais également des représentants des structures partenaires du PAPI : Région Occitanie, services de l'Etat (DDT, préfecture), chambre consulaire (CCI), Agence de l'eau, acteurs économiques et associations locales.

Des rencontres et rendez-vous en échanges bilatéraux ont permis également d'affiner la stratégie et d'adapter les actions en conséquence.

Un des points majeurs résultant de cette concertation est que la mise en œuvre de grands ouvrages de protection ne sont pas envisageables sur le territoire du Tarn-amont, particulièrement rural comprenant un habitat dispersé. La typologie des crues soudaines et rapides, rend également difficiles leur mise en œuvre. Les impacts environnementaux et paysagers de telles protections sont également à mesurer au regard des différents classements Parc national, Parc naturel régional, site UNESCO Causses et Cévennes, futur Grand site de France des Gorges du Tarn, de la Jonte et causses. D'autre part, malgré le soutien majeur de l'État, les possibilités financières des collectivités rurales restent limitées. En conséquence, la stratégie est orientée principalement sur la culture du risque et une réduction de la vulnérabilité à la parcelle.

**La stratégie du PAPI Tarn amont 2024-2029 intègre donc les propositions et priorités issues de ces temps d'échanges, et répond au plus proche des problématiques du territoire.**

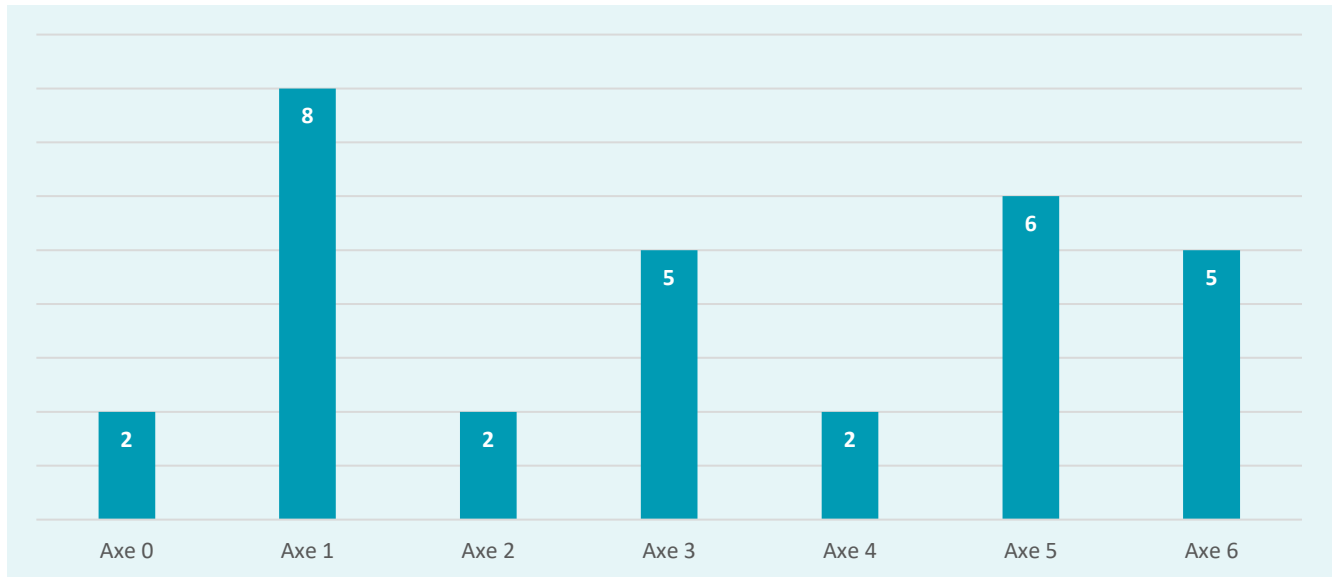


**LE PROGRAMME D' ACTIONS  
DU PAPI COMPLET  
TARN-AMONT**

## LE PROGRAMME D' ACTIONS EN CHIFFRES CLES

Le PAPI Tarn-amont c'est :

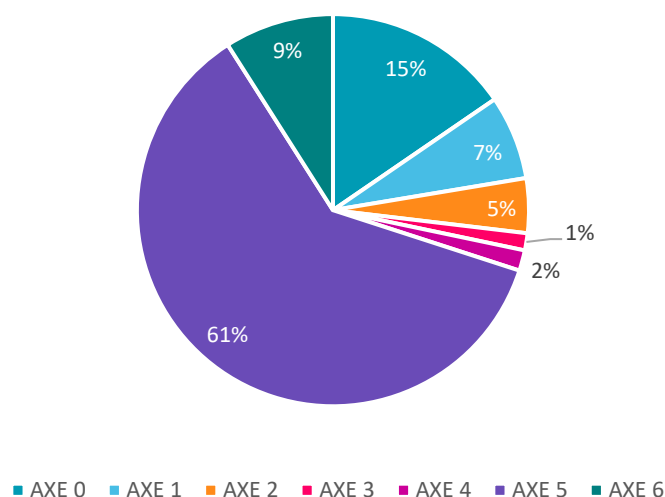
**28 actions** réparties selon **6 axes** thématiques du PAPI et **2 actions** dédiées à l'animation dudit PAPI (axe 0).



La plupart de ces actions sont portées par le Syndicat Tarn-amont et 3 actions sont portées par la Ville de Millau. Les autres maîtres d'ouvrages sont les communes, les EPCI et les propriétaires des biens vulnérables.

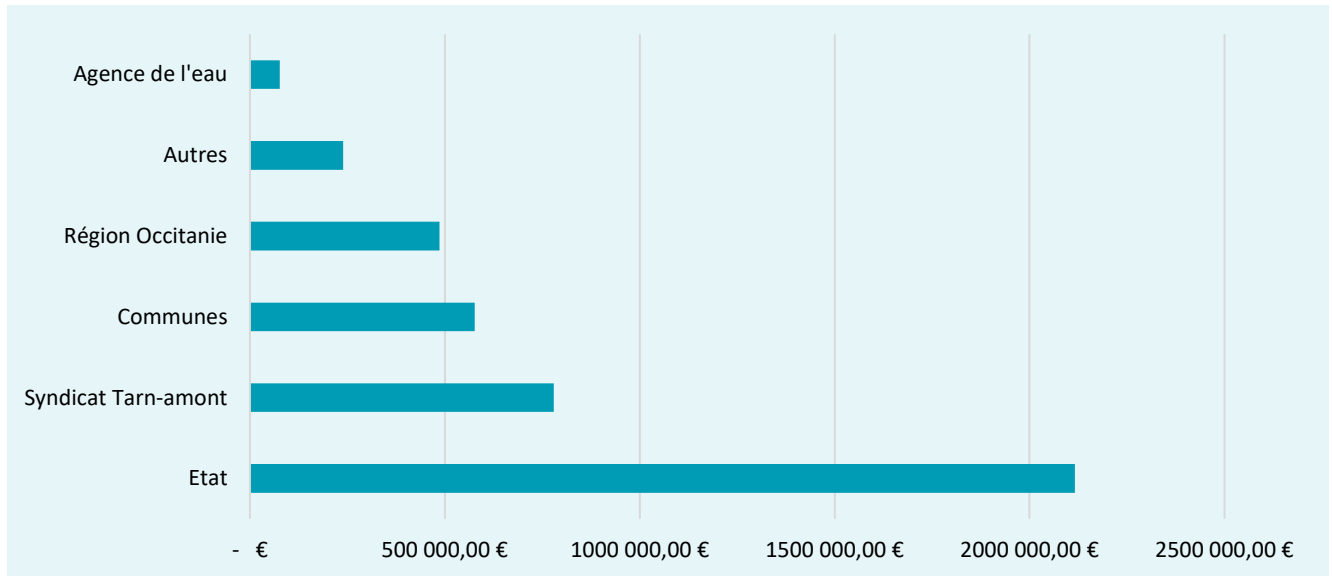
Pour rappel : l'axe 7 habituellement présent dans les PAPI n'est pas développé en raison de l'absence d'ouvrage de protection hydraulique recensé sur le territoire.

Le programme d'actions est évalué à environ 4 256 000 € TTC selon les axes suivants :



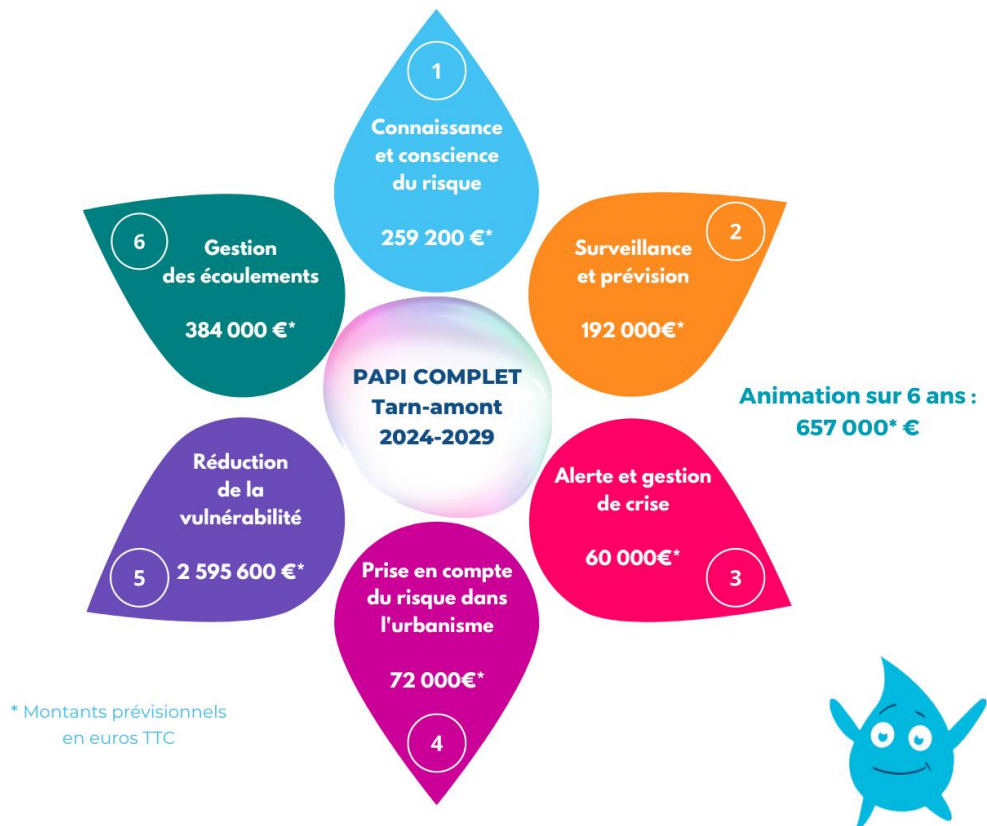
À noter que 10 actions des axes 1 à 6 sont liées à du temps d'animation (axe 0).

Les financeurs suivants :



D'autres financeurs pourront intervenir ponctuellement sur certaines actions, c'est le cas des conseils départementaux.

En résumé :



## SYNTHESE THEMATIQUE

Une gestion intégrée cohérente et équilibrée du risque inondation implique une approche combinant plusieurs thématiques d'intervention. Le programme d'action du PAPI Tarn-amont comprendra ainsi des actions selon les 6 axes thématiques suivants :

### L'amélioration des connaissances et de la conscience du risque

Avec l'engagement d'actions de sensibilisation et de communication auprès de tous :

- le grand public avec la mise en œuvre d'un plan de communication, la diffusion des DICRIM ou la mise en ligne d'un cartographie interactive par exemple. Les problématiques spécifiques des habitants des ravins seront aussi prises en considération.
- La sensibilisation des scolaires,
- La pose de repères de crue et la capitalisation des données sur les crues.
- Des formations seront proposées pour les élus et agents des collectivités du territoire : sur les PCS, la gestion de crise, les crues torrentielles, la capitalisation de données etc.

Enfin, des stratégies de gestion des enjeux dans l'espace fonctionnel de la rivière seront définies. 4 secteurs ont été identifiés avec des problématiques d'érosion de berges : le Tarn au niveau de Florac, la vallée du Tarn en aval du Rozier, la partie basse de la Dourbie et le Cernon à Saint Rome de Cernon).

### La surveillance et la prévision des crues et des inondations

Avec l'installation d'un réseau de stations hydrométriques et pluviométriques et la création d'un superviseur commun pour le territoire. Ces nouvelles stations permettront d'améliorer la surveillance des cours d'eau, sur les secteurs amont qui ne sont actuellement pas couverts par les dispositifs nationaux (Vigicrues et Vigicrues Flash). Des réflexions seront aussi menées pour améliorer la prévision et l'anticipation des crues rapides.

### L'alerte et la gestion de crise

Qui tiendra compte des dernières évolutions réglementaires et de la nécessaire optimisation de l'Inter opérationnalisé entre les acteurs de la gestion de crise. Les communes et les communautés de communes seront accompagnées pour l'élaboration et/ou la mise à jour de leurs plans de sauvegarde (PCS et PICS), et des dispositifs seront testés en « grandeur nature » lors d'exercices de simulation de crise. Ces dispositifs pourront alors évoluer dans le but d'assurer la meilleure organisation possible en cas de crise. Des réflexions spécifiques seront aussi menées pour mieux prendre en compte les campings et les populations touristiques en cas de crise.

### La prise en compte du risque dans l'urbanisme

Avec notamment des réflexions sur les problématiques liées aux inondations et aux ruissellement (y compris l'imperméabilisation et le traitement pluvial), en concertation avec les professionnels de l'urbanisme. Des réflexions sur le renouvellement urbain en zone inondable seront aussi menées notamment à Millau sur la zone dite du « croissant fertile ».

### La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Avec l'amélioration de la conscience du risque la réduction de la vulnérabilité est le levier majeur du PAPI. Les dispositifs de diagnostics de vulnérabilité seront déployés à l'échelle de tout le Tarn-amont, à destination des habitants, des activités économiques et spécifiquement des campings et des bâtiments publics. Ces dispositifs permettront aux propriétaires de bénéficier de diagnostics afin d'évaluer leurs vulnérabilités et ensuite de mettre en œuvre les travaux préconisés afin de les réduire et de s'adapter au mieux aux risques d'inondations.

### La gestion des écoulements

En lien étroit avec le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques pour l'entretien de la ripisylve, la sensibilisation des riverains, et la définition de stratégies de gestion des enjeux dans l'espace fonctionnel de la rivière. Des études seront aussi menées pour définir des stratégies de gestion des écoulements dues au ruissellement et proposer des plans d'action adéquats. Des secteurs ont été identifiés c'est le cas de Bédouès-Cocurès, Florac, Ispagnac-Molines, et Verrières. Ces secteurs identifiés se situent à l'interface rural/urbain. Ce sont de petits bassins versants (de l'ordre de quelques dizaines d'hectares), dont l'exutoire se situe au niveau d'habitations.

Mars 2023

Dans la continuité de l'étude engagée dans le PAPI d'intention, des actions seront mises en œuvre sur le bassin versant du Ladoux à Millau, et plus spécifiquement sur sa partie agricole en amont et sur sa partie urbaine en aval.

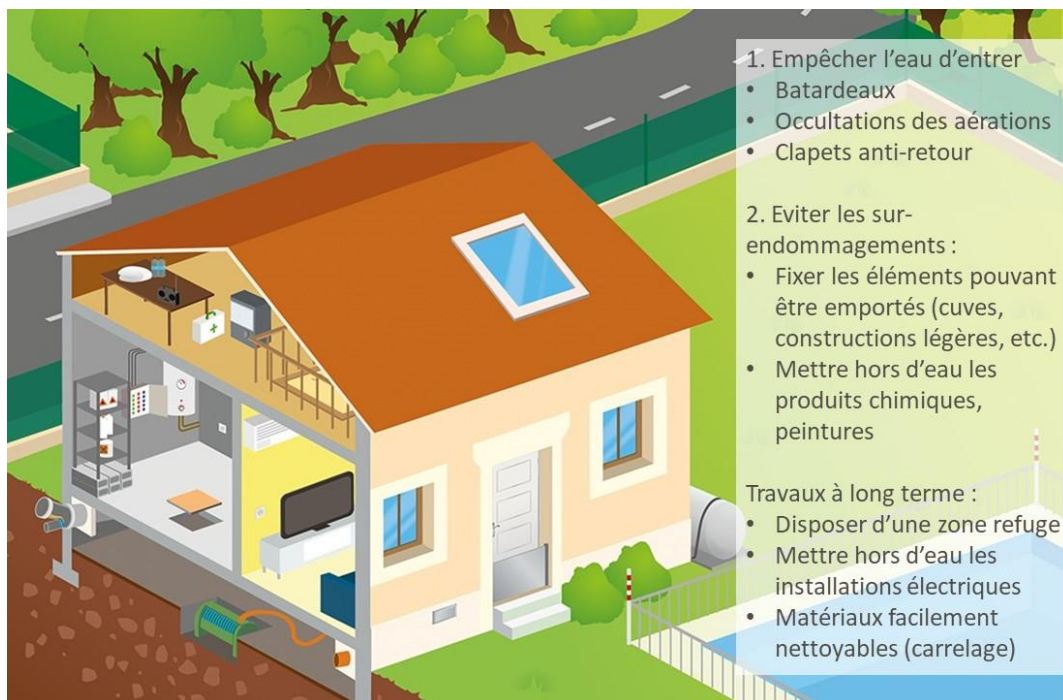
D'autre part, les démarches de gestion forestière seront accompagnées, en lien avec les pratiques sylvicoles et le changement climatique (feux, sécheresse, canicules, etc.), ceci par exemple pour assurer la préservation des milieux aquatiques et du risque de ruissellement à l'issue des incendies.

## UNE INTERVENTION BASEE SUR LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE A LA PARCELLE

Pour rappel, la population étant dispersée et l'habitat peu dense, de grands ouvrages de protection ne sont pas envisageables sur le territoire du Tarn-amont, particulièrement rural. Ainsi les leviers majeurs de la prévention des inondations sont : une meilleure culture du risque et la réduction de la vulnérabilité à la parcelle.

C'est pourquoi les dispositifs de réduction de la vulnérabilité des enjeux seront renforcés et déployés à large échelle, à destination :

- Des habitants
- Des entreprises
- Des campings
- Des bâtiments publics.



Les diagnostics de vulnérabilité sont là pour aiguiller les propriétaires sur les mesures à prendre pour adapter les habitations les campings les entreprises et les bâtiments publics ils sont gratuits pour les propriétaires et donnent accès à des financements de l'état pour la mise en œuvre de travaux jusqu'à 80%.

Dans la continuité du PAPI d'intention, une réflexion est en cours pour réorganiser le centre technique municipal de Millau afin de lui permettre de jouer son rôle dans la gestion de crise communale dans les meilleures conditions.

SYNTHESE DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PAPI TARN-AMONT 2024-2029

Axe thématique	N° action	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Secteur concerné
<b>AXE 0 - PILOTAGE, COORDINATION, SUIVI DES ACTIONS</b>	0-1	Animation du PAPI Tarn amont 2024-2029 - Equipe projet	Assurer le pilotage du PAPI Tarn-amont, en conformité avec les objectifs et la stratégie	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	0-2	Aide à la conduite du projet et à l'élaboration du prochain programme de prévention des inondations du Tarn-amont	Pérenniser la politique de gestion du risque inondation sur le territoire	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
<b>AXE 1 - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</b>	1-1	Elaboration, mise à jour et harmonisation du volet inondation des DICRIM à l'échelle du périmètre PAPI Tarn amont	Mettre à jour les DICRIM et élaborer prioritairement ceux dont les communes en ont l'obligation	Communes	Tout le périmètre
	1-2	Poursuite des démarches de sensibilisation en milieu scolaire sur la problématique des inondations et le fonctionnement des milieux aquatiques	Eduquer les plus jeunes à la culture du risque et inculquer le fonctionnement des cours d'eau	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	1-3	Capitalisation des données sur les crues et installation de nouveaux repères de crues	Maintenir une dynamique de sensibilisation autour des repères de crues	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	1-4	Déploiement d'actions de communication sur le risque d'inondation du Tarn et ses affluents auprès du grand public	Poursuivre la communication sur le risque inondation	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	1-5	Création d'une cartographie interactive sur les risques d'inondations et diffusée sur le site web du Syndicat	Communiquer et partager la connaissance sur les risques d'inondation auprès d'un large public	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	1-6	Mise en œuvre d'une démarche spécifique de communication auprès des acteurs économiques et notamment les gestionnaires de campings en zone inondable	Mieux communiquer auprès d'un public vulnérable	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	1-7	Formations des élus et agents des collectivités territoriales du Tarn amont	Former et informer les décideurs locaux à la gestion des risques d'inondation	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	1-8	Définition de stratégies localisées pour la gestion des enjeux dans l'espace fonctionnel de la rivière	Réduire l'aléa inondation par la mise en place de solutions douces	Syndicat Tarn amont	Traversée de Florac, vallée du Tarn, basse Dourbie, Cernon

Axe thématique	N° action		Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Secteur concerné
<b>AXE 2 - SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS</b>	2-1	a	Définition précise du réseau de stations de surveillance	Améliorer l'anticipation des crues et capitaliser sur les données récoltées	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
		b	Réalisation du réseau : acquisition et installation des équipements	Améliorer l'anticipation des crues et capitaliser sur les données récoltées	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
		c	Mise en place d'un système d'acquisition des données et de supervision	Améliorer l'anticipation des crues et capitaliser sur les données récoltées	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	2-2		Constitution d'un groupe de travail sur l'amélioration de la prévision et de l'anticipation des phénomènes de crues rapides notamment en sortie des gorges du Tarn	Améliorer l'anticipation des phénomènes de crues rapides et partager les connaissances	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
<b>AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE</b>	3-1		Actualisation du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assurer l'opérationnalité des PCS sur le territoire	Communes	Tout le périmètre
	3-2		Elaboration du volet inondation des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)	Elaborer les PICS pour l'ensemble des EPCI du territoire	EPCI	Tout le périmètre
	3-3		Organisation d'exercices réguliers de simulation de crise inondation, à différentes échelles géographiques (communales, intercommunales, départementales)	Mettre en œuvre les dispositifs de gestion de crise pour en vérifier leur opérationnalité et favoriser les interactions entre les acteurs de la gestion de crise	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	3-4		Portage d'une réflexion spécifique sur la prise en compte des campings et des populations touristiques dans les dispositifs de gestion de crise (PCS, PICS)	Prendre en compte les enjeux touristiques dans la gestion de crise	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	3-5		Favoriser l'élaboration de Retours d'Expériences (RETEX) communaux en cas d'inondation et créer une procédure de gestion post-crise	Accompagner et harmoniser la production de RETEX sur le territoire en cas d'inondation	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre



Axe thématique	N° action		Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Secteur concerné
<b>AXE 4 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME</b>	4-1		Favoriser la prise en compte des problématiques liées aux inondations et aux ruissellements par les professionnels de l'urbanisme, y compris l'imperméabilisation et le traitement pluvial	Mieux prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement existant et futur du territoire, Réduire l'imperméabilisation des sols et les ruissellements associés	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
	4-2		Étude sur l'opportunité de retravailler la trame urbaine de façon résiliente sur un secteur résidentiel inondable à Millau	Mieux prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement futur du territoire	Ville de Millau	Millau
<b>AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES</b>	5-1	a	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations individuelles et collectives et accompagnement pour la mise en place des travaux	Réduire la vulnérabilité des enjeux	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
		b	Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité sur les biens à usage d'habitation	Réduire la vulnérabilité des enjeux	Propriétaire d'habitations	Tout le périmètre
	5-2	a	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises et activités économiques de - de 20 salariées et accompagnement pour la mise en place des travaux	Réduire la vulnérabilité des enjeux	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
		b	Réalisation de diagnostic de vulnérabilité pour les campings	Réduire la vulnérabilité des enjeux et assurer la sécurité des populations touristiques	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre
		c	Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité sur les activités économiques de moins de 20 salariés (yc campings)	Réduire la vulnérabilité des enjeux	Gestionnaires d'activités économiques	Tout le périmètre
	5-3	a	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics	Réduire la vulnérabilité et optimiser la sauvegarde des populations	Collectivités propriétaires	Tout le périmètre
		b	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les bâtis publics	Réduire la vulnérabilité et optimiser la sauvegarde des populations	Collectivités propriétaires	Tout le périmètre

Axe thématique	N° action	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Secteur concerné	
<b>AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES</b>	5-4	Réduction de la vulnérabilité du site du centre technique municipal de Millau à travers l'adaptation et la relocalisation partielle des services Études complémentaires et travaux.	Réduire la vulnérabilité et optimiser la sauvegarde des populations	Ville de Millau	Millau	
	5-5	Démarche de mobilisation des gestionnaires de réseaux.	Réduire la vulnérabilité du territoire	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre	
	5-6	Délocalisation d'enjeux situés en zone inondable	Réduire la vulnérabilité des biens les plus exposés pour lesquels la mitigation de permet pas de poursuivre efficacement cet objectif	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre	
<b>AXE 6 - GESTION DES ECOULEMENTS</b>	6.1	Poursuite du programme d'entretien de la ripisylve et des berges, et conduite des opérations de revégétalisations	Améliorer les écoulements en période de crue	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre	
	6.2	Sensibilisation des riverains sur l'entretien de la ripisylve et les travaux en rivière	Sensibiliser les riverains sur leurs obligations	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre	
	6.3	Définition d'une stratégie de gestion des écoulements dus au ruissellement des versants et proposition de mise en œuvre d'un plan d'actions/de gestion en favorisant les solutions fondées sur la nature	Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques de ruissellement	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre	
	6.4	a	Mise en œuvre d'actions sur la partie amont agricole du Ladoux	Réduire le risque de ruissellement sur une zone à enjeux	Syndicat Tarn amont + agriculteurs	Millau
	6.4	b	Etudes complémentaires et mise en œuvre d'actions sur la partie urbaine du Ladoux	Réduire le risque de ruissellement sur une zone à enjeux	Ville de Millau	Millau
	6.5		Accompagnement de la gestion des écoulements dus au ruissellement dans les zones forestières en lien avec le réchauffement climatique. Proposition et mise en œuvre d'un plan d'action/de gestion	Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques de ruissellement, prendre en compte les effets du réchauffement climatique	Syndicat Tarn amont	Tout le périmètre